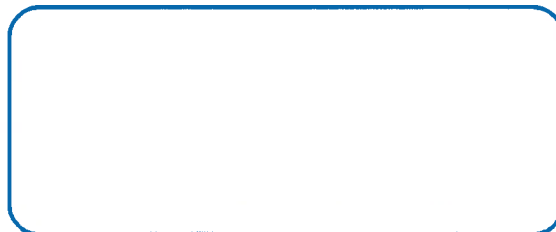




CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 – Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr



Dossier de Diagnostic Technique

Vente



SURFACE HABITABLE



Adresse de l'immeuble
46, avenue Henri Barbusse

95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

Date d'édition du dossier
15/01/2019

Donneur d'ordre



RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽³⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- Information sur la présence d'un risque de mэрule ⁽³⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁴⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽⁵⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽⁵⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽⁶⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁴⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽⁵⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽⁶⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr

QUI MIEUX QU'UN GRAND RESEAU PEUT VOUS PROPOSER UNE TELLE QUALITE DE SERVICE ?



Accompagnement
avant, pendant, et
après notre mission



Notre combat
pour la **qualité**



La meilleure RC Pro du
marché : 3 000 000 €/an
et par cabinet



Un site internet
reprenant les textes
réglementaires



Tout savoir sur
les diagnostics
en 3 minutes



Des rapports disponibles
sur l'**extranet**

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble
46, avenue Henri Barbusse

95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

Date d'édition du dossier
15/01/2019

Donneur d'ordre
Sandeerun GOVINDEN

Réf. cadastrale
AD / 5

N° lot
Sans objet

Descriptif du bien : Maison F7 en R+1 sur sous-sol

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.

Ce dossier de diagnostic fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (articles 2763 et suivants du code Civil), il ne deviendra la propriété du vendeur (ou du bailleur) qu'à compter de son total règlement.



SURFACE HABITABLE

144,00 m²

Surface des annexes : 50,08 m² / Surface non prise en compte : 31,31 m²

Limite de validité :

À refaire à chaque transaction

Attestation de surface habitable

Désignation de l'immeuble

Adresse : 46, avenue Henri Barbusse
95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
Référence cadastrale : AD / 5
Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet
Nature de l'immeuble : Maison individuelle
Étendue de la prestation : Parties Privatives
Destination des locaux : Habitation
Date permis de construire : Non communiquée



Désignation du propriétaire

Propriétaire :

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Stéphane ARCA

Cabinet de diagnostics : CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE
N° SIRET : 444 221 675 00036

Compagnie d'assurance :

ALLIANZ

N° de police : 49 366 477

Validité : DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Réalisation de la mission

N° de dossier : 19-01-0061 #5U

Ordre de mission du : 14/01/2019

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite. Il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

Cadre réglementaire

- Article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs



Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la surface habitable est conforme à la définition de l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

Synthèse du mesurage

Surface habitable : 144,00 m² <i>(cent quarante quatre mètres carrés)</i>	
Surface des annexes : 50,08 m ² – Surface non prise en compte : 31,31 m ²	

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Maison F7 Sous-sol Sous-sol	Sous-sol		50,08 m ²	
Maison F7 RDC Entrée		4,30 m ²		
Maison F7 RDC Entrée	Hauteur < 1,80 m Placard sous escalier			0,48 m ²
Maison F7 RDC Séjour salon		43,79 m ²		
Maison F7 RDC Séjour salon	Hauteur < 1,80 m Placard			0,26 m ²
Maison F7 RDC Cuisine		12,23 m ²		
Maison F7 RDC Dégagement		2,96 m ²		
Maison F7 RDC Garage	Garage			13,01 m ²
Maison F7 RDC WC		1,11 m ²		
Maison F7 RDC Buanderie		0,62 m ²		
Maison F7 RDC Chambre 1		11,05 m ²		
Maison F7 RDC Salle d'eau chambre 1		1,09 m ²		
Maison F7 RDC Escalier (rdc vers sous-sol)	Marches et cage d'escalier			2,24 m ²
Maison F7 RDC Escalier (rdc vers 1er)	Marches et cage d'escalier			3,40 m ²
Maison F7 1er étage Palier		5,57 m ²		
Maison F7 1er étage Salle d'eau		8,98 m ²		
Maison F7 1er étage Salle d'eau	Hauteur < 1,80 m			2,15 m ²
Maison F7 1er étage Chambre 2		9,11 m ²		
Maison F7 1er étage Chambre 2	Hauteur < 1,80 m			2,05 m ²
Maison F7 1er étage Chambre 3		19,56 m ²		
Maison F7 1er étage Chambre 3	Hauteur < 1,80 m			2,72 m ²
Maison F7 1er étage Salle d'eau chambre 3		1,31 m ²		
Maison F7 1er étage Salle d'eau chambre 3	Hauteur < 1,80 m			0,75 m ²
Maison F7 1er étage Chambre 4		11,06 m ²		
Maison F7 1er étage Chambre 4	Hauteur < 1,80 m			2,16 m ²
Maison F7 1er étage Chambre 5		11,26 m ²		



LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Maison F7 1er étage Chambre 5	Hauteur < 1,80 m			2,09 m ²
(1) Non prises en compte		SURFACES TOTALES		
		144,00 m ²	50,08 m ²	31,31 m ²

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 14/01/2019

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 15/01/2019

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise

SAS CERTIMMO
Réseau Agenda
34 Avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél. : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr
SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes

Plans et croquis

- Planche 1/3 : Maison F7 - Sous-sol
- Planche 2/3 : Maison F7 - RDC
- Planche 3/3 : Maison F7 - 1er étage



PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 46, avenue Henri Barbusse 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE	
<i>N° dossier:</i>	19-01-0061			
<i>N° planche:</i>	1/3	<i>Version:</i>	1	<i>Type:</i> Croquis
<i>Origine du plan:</i>	Cabinet de diagnostic		<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Maison F7 - Sous-sol

Document sans échelle remis à titre indicatif

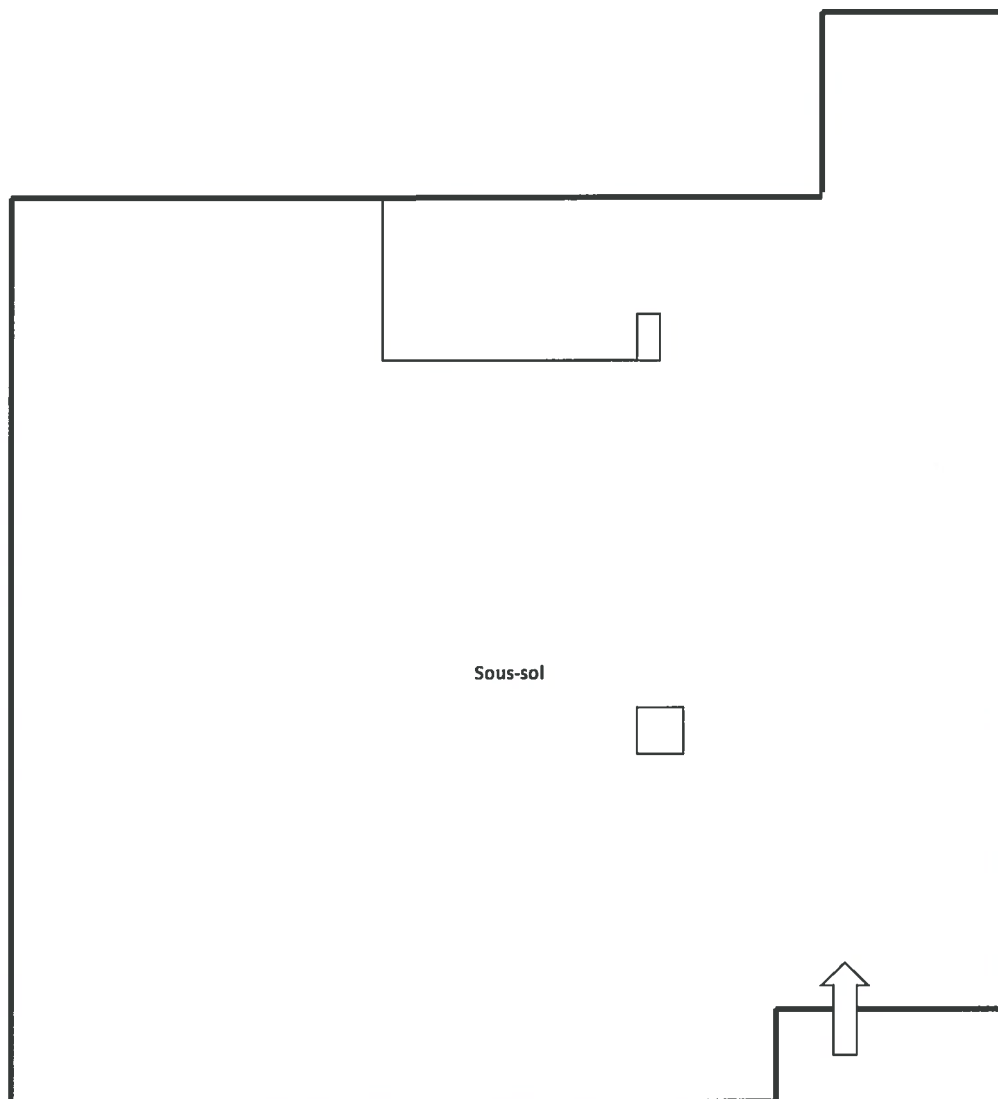


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				<i>Adresse de l'immeuble:</i>	46, avenue Henri Barbusse 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
<i>N° dossier:</i>	19-01-0061				
<i>N° planche:</i>	2/3	<i>Version:</i>	1	<i>Type:</i>	Croquis
<i>Origine du plan:</i>	Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Maison F7 - RDC

Document sans échelle remis à titre indicatif

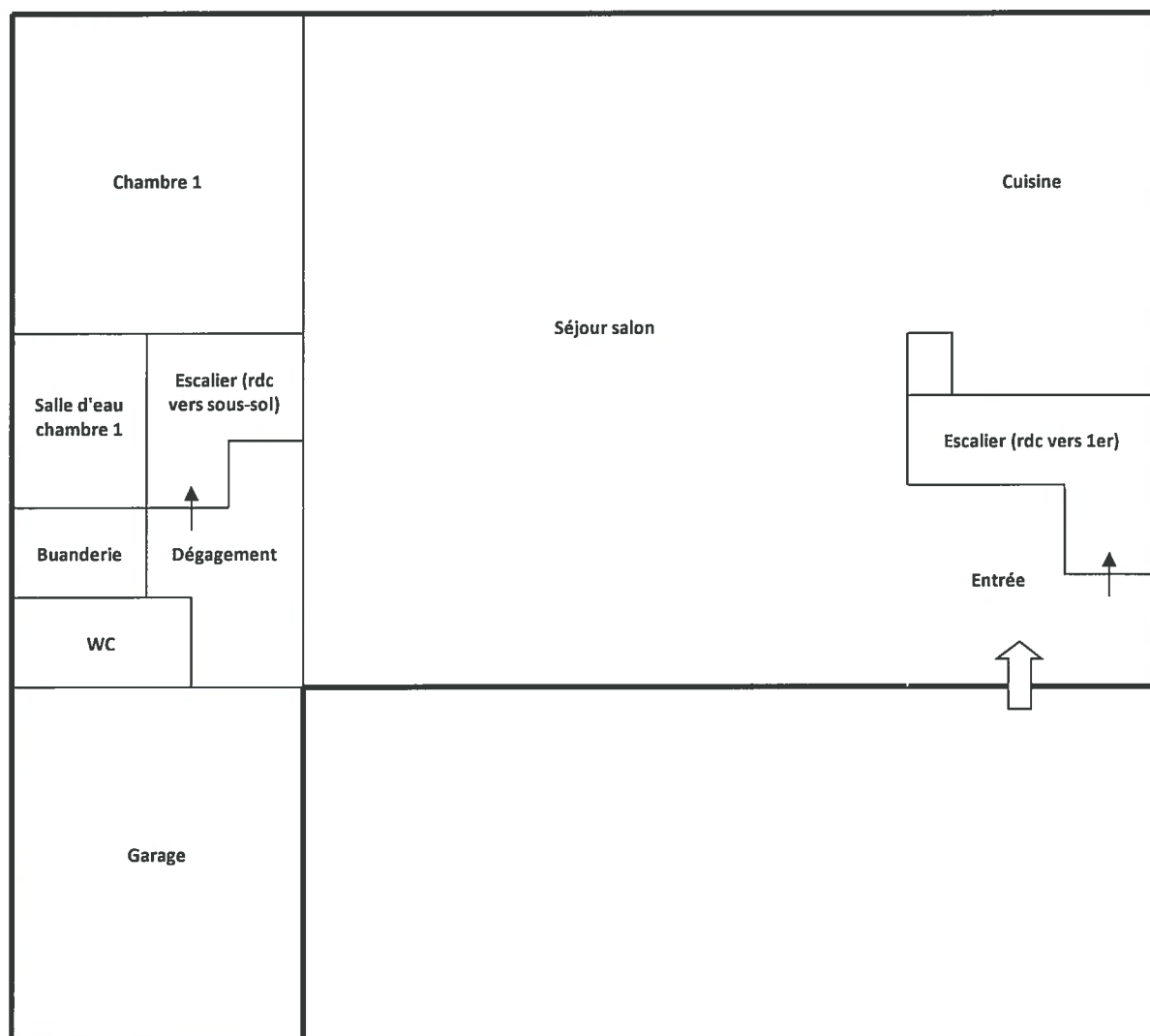
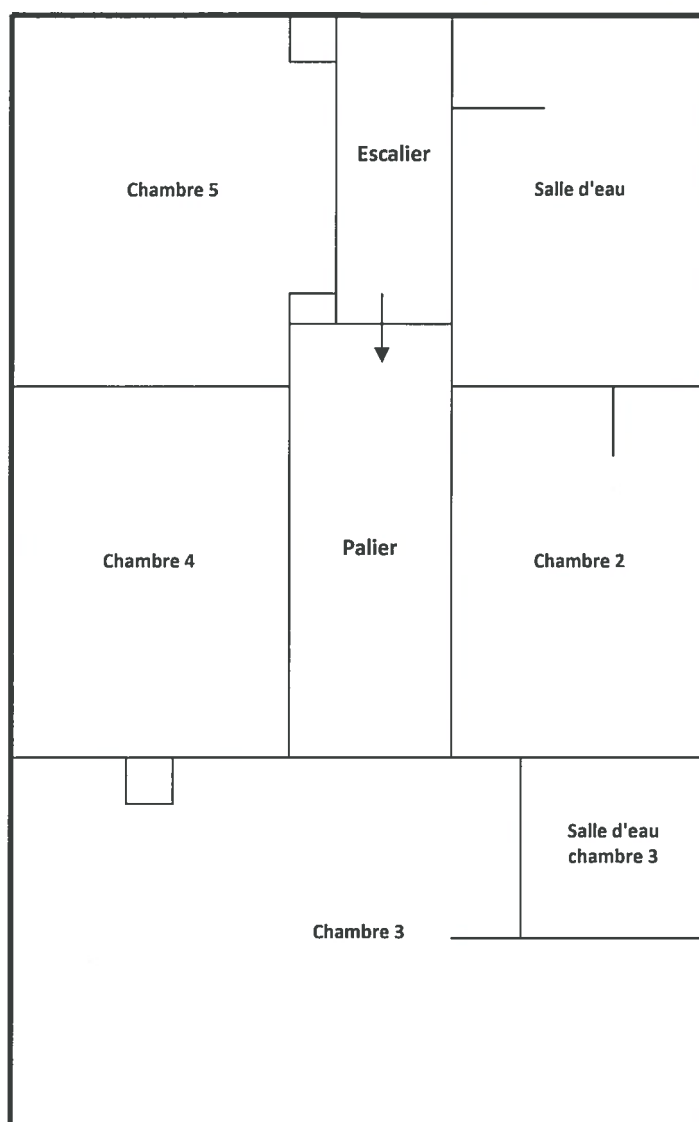




PLANCHE DE REPERAGE USUEL				<i>Adresse de l'immeuble:</i> 46, avenue Henri Barbusse 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE	
<i>N° dossier:</i> 19-01-0061					
<i>N° planche:</i> 3/3		<i>Version:</i> 1			
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic				<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison F7 - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhèrent GS n°146794

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CERTIMMO 78
Audrey BUNEL
1bis boulevard Cotte
95880 ENGHEN LES BAINS

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mésures

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millèmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic mètreage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux locatif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Renovation Energétique

Réalisation de bilans thermiques : thermographie infrarouge

Assainissement autonome

Assainissement collectif

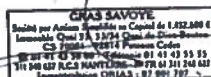
Diagnostic Accessibilité Handicapés

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances....). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 20 décembre 2018, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Société Civile Professionnelle
Jean-Pierre TRISTANT - Guillaume LE PEILLET – Julie
DARCQ

Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice

Audienciers près les Tribunaux
de PONTOISE et la Cour d'ASSISES

9 Place Saint Louis
95300 PONTOISE

☎ : 01.34.35.36.61

**PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION**

Dossier 866772

L'an deux mil dix neuf et le **quatorze janvier**.

A LA REQUETE DU :

Monsieur VIAL Daniel, célibataire, consultant, né le 21 mars 1950 à Villelaure, de nationalité française, demeurant 11 Place Vauban à PARIS 75007.

EN VERTU :

1°. D'une inscription d'hypothèque judiciaire en date du 16 septembre 2016 publiée au service de la publicité foncière de Saint Leu la Forêt, le 18 novembre 2016, volume 2016 V n° 3574,

2°. D'une ordonnance d'homologation rendue par Monsieur le Vice Président, Juge Délégué au Tribunal de Grande Instance de Paris le 16 septembre 2016 et définitive, rectifiée par jugement

correctionnel du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 29 juin 2018.

3°. D'un commandement précédemment signifié par acte de mon ministère en date du 19 décembre 2018.

4°. Des dispositions des articles R 322-1 et L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

**JE, Olivia PLANTARD,
Huissier de Justice salarié au sein de la SCP Jean-Pierre
TRISTANT - Guillaume LE PEILLET – Julie DARCO,
Huissiers de Justice associés à la Résidence de PONTOISE,
y demeurant, 9 Place Saint Louis, soussignée,**

Certifie m'être transportée ce jour à :

ARNOUVILLE LES GONESSE (Val d'Oise) 46 avenue Henri Barbusse, où étant en présence de :

**J'ai procédé ainsi qu'il suit et ai pu faire les constatations
suivantes :**

Le bien immobilier est cadastré section AD n°5, lieudit 46 avenue Henri Barbusse à Arnouville les Gonesse.

Il consiste en un pavillon d'habitation élevé pour partie sur une cave, pour partie sur un vide sanitaire et enfin sur un terrain plein.

Le pavillon est entouré d'un terrain et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Je pénètre dans la cour du pavillon par un portail type fer de couleur noir. Il est électrique mais il ne fonctionne pas au

moment de mon passage.

Le pavillon est légèrement en retrait de la rue.

Une terrasse est à signaler sur le devant, entrée de garage sur la gauche à l'avant du pavillon et la porte d'entrée se situe vers la droite.

Porte d'entrée du pavillon type pvc de couleur blanche avec moulures.

Je pénètre dans **une entrée**

Au sol, carrelage de couleur gris en excellent état.

Murs et plafond peints, peinture en bon état.

Présence d'un radiateur en fonte.

Présence de rangement sous l'escalier composé de 4 tiroirs à droite et de deux placards en bois sur la gauche.

Un tableau électrique se trouve derrière la porte d'entrée.

A droite, un escalier mène à l'étage, tandis qu'à gauche, j'accède directement sur le **salon/salle à manger**, les deux étant ouverts sur la cuisine.

Au sol de cette pièce à vivre, carrelage identique à celui décrit précédemment dans l'entrée, de couleur gris en excellent état.

Les murs sont peints ainsi que le plafond, la peinture étant en très bon état.

Je note toutefois la présence d'un mur recouvert de pierres de parement.

Je constate la présence de faux plafond avec spots intégrés.

Deux portes fenêtres en pvc, double vitrage, double battants, donnant sur la terrasse à l'avant du pavillon. Présence de volets électriques.

Le salon quant à lui comporte une baie vitrée deux portes coulissantes en pvc, double vitrage, et donne à l'arrière du pavillon ; volet électrique également.

Présence de deux radiateurs à gaz.

Une cuisine ouverte sur le salon

Présence d'un îlot central.

Cuisine aménagée et équipée.

Présence d'une hotte, d'un évier un bac, plaque de cuisson, four, éléments hauts et bas de couleur blanche.

Présence d'une porte fenêtre en pvc, double vitrage, un seul battant, donnant à l'arrière de la maison, sur la terrasse.

Sur la terrasse arrière, présence de dalles de couleur beige au sol.

Un coin verdure est aménagé tout de suite après cette terrasse

Présence d'un cabanon en bois au fond du jardin.

Le jardin est clôturé par des murs en briques peintes en blanc.

Depuis le salon/salle à manger, j'accède à une chambre.

1ere chambre dont l'entrée se situe sur le salon

Porte de séparation en bois.

Au sol, parquet stratifié.

Sur les murs, peinture blanche en partie haute et grise en partie basse. Peinture en état d'usage.

Plafond, peinture en bon état.

Présence d'un radiateur.

Présence d'une fenêtre en pvc, double battants, double vitrage ; Volets électriques.

Accès à une salle de douche attenante

Porte de séparation en bois entre la chambre et la salle de douche.

Au sol, carrelage.

Sur les murs, faïence sur les 4/5^e environ, le reste est peint.

La douche est composée d'un bac en céramique.

Présence d'un petit lavabo et d'un porte-serviette.

Une porte de séparation au niveau de la salle à manger mène à un **dégagement**. Ce dégagement dessert lui-même le garage, les toilettes, un petit placard et le sous-sol de la maison.

Au sol, carrelage en bon état général.
Murs et plafond, peinture en bon état.

Le **garage** se situe sur la gauche

Double portes depuis le dégagement : une porte de séparation en bois puis une porte de séparation en pvc.

Au sol du garage, carrelage.

Murs et plafond peints.

Je constate qu'une partie du plafond s'est effondrée en raison visiblement d'une infiltration selon les déclarations de Madame GOVINDEN. Un trou béant est présent dans le BA13 au centre du plafond.

Porte de garage manuelle type pvc donnant à l'avant du pavillon.

Wc à droite du garage

Porte de séparation en bois.

Au sol, carrelage.

Sur les murs, faïence en bon état.

Présence d'un lave-main et d'un wc suspendu.

Un radiateur à gaz est présent.

Plafond recouvert de peinture.

A droite des toilettes, porte de séparation en bois qui renferme un **petit placard** où sont installées les machines.

Au sol, carrelage.

Les murs sont peints de même que le plafond.

Depuis le dégagement, une porte de séparation en bois mène à un escalier descendant au **sous-sol** du pavillon.

Escalier recouvert de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

J'accède à une grande pièce dont le sol est recouvert de carrelage.

Murs et plafond, peinture blanche en bon état.

Présence de deux radiateurs.

Présence de deux petites fenêtres oscillo-battantes en pvc avec un seul vantail, double vitrage.

Spots lumineux intégrés au plafond.

Présence d'un **dégagement** au fond de cette pièce avec présence d'une chaudière de marque FRISQUET et d'un ballon d'eau chaude.

Parvenue au rez-de-chaussée, j'accède au **premier étage** par un escalier recouvert de carrelage et dont la rambarde en bois est peinte.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Couloir

Au sol, parquet bois.

Murs et plafond recouverts de peinture.

Le couloir mène à deux chambres sur la droite, une chambre au fond avec une partie salle de bains, et sur la gauche une salle de bains ainsi qu'une dernière chambre.

A droite du couloir :

2eme CHAMBRE

Porte de séparation en bois.

Au sol, parquet bois.

Sur les murs, peinture de deux couleurs dans les tons rose.

Plafond en soupente recouvert de peinture en bon état.

Présence d'une fenêtre en pvc, double battants, double vitrage.

Présence d'un radiateur.

Une 3eme CHAMBRE

Porte de séparation en bois.
Au sol, parquet bois.
Sur les murs, peinture.
Plafond en soupente peint.
Présence d'une fenêtre en pvc, double battants, double vitrage.
Présence d'un radiateur.

Au fond du couloir :

4eme chambre

Porte de séparation en bois.
Au sol, parquet bois.
Sur les murs, peinture de deux couleurs dans les tons rose.
Plafond en soupente peint.
Présence d'une porte fenêtre en pvc, double battants, double vitrage donnant sur une terrasse à l'avant du pavillon.
Présence d'une fenêtre en pvc, double vitrage donnant sur l'arrière du pavillon.
Présence d'un radiateur.
Présence d'un placard encastré quatre portes a gauche de l'entrée de la chambre.

Une salle de douche attenante

Aucune porte de séparation.
Au sol, carrelage.
La douche se situe dans l'angle gauche et se ferme par deux portes coulissantes en arc de cercle.
Présence d'un lavabo.
Les murs sont recouverts de faïence.
Le plafond est recouvert de peinture.
Présence d'un petit radiateur.

Sur la partie gauche du couloir :

5eme CHAMBRE

Porte de séparation en bois.

Sol parquet bois.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Présence d'une fenêtre en pvc, double vitrage, double battants.

Présence d'un radiateur.

Une salle de bains

Au sol, carrelage de couleur beige.

Porte de séparation en bois.

Sur les murs, faïence de couleur marron et beige en bon état.

Douche à l'italienne sur la gauche avec galets/mosaïque au sol de la douche.

Une partie des murs de la douche est en faïence et la cloison de séparation avec le reste de la salle de bains est constituée de briques de verre sur un pan de la douche.

Présence d'une fenêtre simple vantail en pvc, double vitrage.

Présence d'un radiateur.

Plafond en soupente avec spots lumineux intégrés.

Présence de double vasques.

Conditions d'occupation

Le bien est occupé par Monsieur et Madame GOVINDEN ainsi que leurs enfants.

Chauffage

Les lieux sont chauffés au gaz.

Superficie habitable : 144 m²

J'annexe au présent procès-verbal de description des photographies prises par mes propres soins à l'occasion de mon intervention dont j'atteste qu'elles sont l'exact reflet de la réalité.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS ;
ET DE TOUT CE QUE DESSUS JE DRESSE LE PRESENT
PROCES VERBAL DE DESCRIPTION POUR SERVIR ET
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

COUT :

COUT

Emolument	228,67
S.C.T.	7,67
Vacation	120,00
TOTAL H.T.	348,61
TVA	69,72
Photographies	
Lettre	0,00
Enregistrement	14,89
Total TTC	433,22

Le présent acte comporte neuf feuilles et photos.

**Olivia PLANTARD,
Huissier de Justice salarié**

